

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

125x22

CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DE L'OPTION THÉÂTRE DU COLLÈGE SIMONE DE BEAUVOIR DE VITROLLES POUR DES ACTIVITÉS CULTURELLES DE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU Année scolaire 2022/2023

La Ville des Pennes-Mirabeau programme des spectacles et accueille régulièrement des compagnies en résidence de création artistique.

Le collège Simone de Beauvoir situé à Vitrolles et accueillant de nombreux collégiens pennois a ouvert une classe de 3ème option théâtre (15 élèves) depuis septembre 2020. L'équipe éducative sollicite la commune afin que ces élèves puissent accéder à l'offre culturelle des Pennes Mirabeau.

Ainsi, dans le cadre de sa politique de développement culturel et d'accès au théâtre au plus grand nombre, la Ville des Pennes Mirabeau souhaite permettre aux élèves de l'option théâtre d'assister et de participer à des activités culturelles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du territoire

- APPROUVE la convention relative à l'accueil des élèves de l'option théâtre du collège Simone de Beauvoir de Vitrolles pour les activités culturelles de la Ville des Pennes-Mirabeau
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer celle-ci

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juillet 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

**CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DE L'OPTION THÉÂTRE DU
COLLÈGE SIMONE DE BEAUVOIR DE VITROLLES SUR DES ACTIVITÉS
CULTURELLES DE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU
Année scolaire 2022/2023**

ENTRE,

La ville des Pennes-Mirabeau, Hôtel de Ville, BP 28 13758 les Pennes-Mirabeau, représentée par Monsieur Michel Amiel en sa qualité de Maire

ET,

Le collège Simone de Beauvoir, 97 avenue Jean Monnet, 13127 Vitrolles, représenté par Madame France Pons, en sa qualité de Principale

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle, les parties s'associent pour faire découvrir aux 15 élèves de l'option théâtre du collège le monde du théâtre.

L'objectif est d'amener ces collégiens au théâtre sur des représentations publiques et à faire se rencontrer artistes professionnels et jeunes en devenir sur des périodes de résidences artistiques.

Cette convention détermine les conditions et les modalités du partenariat mis en place entre la Ville des Pennes-Mirabeau et le collège Simone de Beauvoir.

Elle prend effet à compter du 1er septembre 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

Article 1 : Modalités

Le service municipal des Affaires Culturelles s'engage à recevoir les collégiens de l'option théâtre sur des résidences artistiques pour des rencontres et répétitions pédagogiques lorsque les compagnies en donnent leur accord.

Le service municipal des Affaires Culturelles s'accorde avec les compagnies accueillies pour le déroulement de ces séances programmées avec le collège. Il conçoit et organise les rendez-vous proposés.

En outre ces mêmes élèves seront accueillis gratuitement, ainsi que leurs enseignantes, sur les représentations publiques dans la limite des places disponibles.

Pour l'une et l'autre de ces propositions, le collège Simone de Beauvoir prévoit le transport des élèves pour se rendre sur les lieux de résidence et de représentations.

Le collège se charge de la valorisation des opérations en mentionnant le partenariat avec la Ville des Pennes-Mirabeau.

Le collège dresse un bilan de ces opérations à la fin de l'année scolaire.

Article 2 : Assurances et responsabilités

Durant les rencontres lors des résidences artistiques, les élèves sont sous la responsabilité des professeurs du collège. Les participants seront assurés par le contrat des bâtiments communaux.

Les élèves justifient une assurance couvrant la responsabilité civile pour les dommages qu'ils pourraient causer à autrui et pour ceux dont ils pourraient être victime durant leur participation à ces opérations.

Article 3 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2022/2023.

Fait aux Pennes-Mirabeau, le

Le Maire des Pennes-Mirabeau
Michel Amiel
ou son représentant

La Principale du collège Simone de Beauvoir
France Pons